

**MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

**BUREAU DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LES ENFANTS ET LES  
CONFLITS ARMÉS**

-----

**PARLER POUR LES ENFANTS :  
25 VOIX POUR LES GARÇONS ET LES FILLES AFFECTÉS PAR  
LES CONFLITS**

-----

CONTRIBUTION DE LA CÔTE D'IVOIRE

Lors de la crise politico-militaire qu'elle a traversée, la Côte d'Ivoire a été répertoriée dans le Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur l'utilisation des enfants dans les conflits armés.

De nombreux cas de violations graves des droits des enfants, notamment, leur utilisation comme soldats, avaient été recensés en particulier dans le Centre, le Nord et l'Ouest du pays.

Dans la perspective d'une recherche de solutions visant à éradiquer l'utilisation des enfants dans le conflit, les groupes armés s'étaient engagés à mettre fin à cette pratique par la signature de Plans d'action avec les Nations Unies, notamment l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), et la désignation de points focaux chargés de leur mise en œuvre et du suivi.

Ces plans reposaient sur plusieurs piliers :

D'abord, la facilitation de l'accès des représentants des Nations Unies aux zones sous contrôle des groupes armés, ensuite la vérification administrative de l'âge des filles et des garçons, et enfin, la libération de ceux qui ont été identifiés comme enfants, ainsi que leur prise en charge aux fins de leur réinsertion sociale.

La franche collaboration entre le système des Nations Unies, les ONG et les groupes armés avait favorisé une mise en œuvre efficace de ces plans d'action.

Ces efforts collectifs avaient permis la libération de plusieurs centaines de garçons et de filles ainsi que la prise en charge de leur réinsertion sociale par des structures compétentes, dans un environnement qui les protège de la stigmatisation.

Pour sa part, le Gouvernement ivoirien avait arrêté d'importantes mesures, dont : l'insertion du module droits et protection de l'enfant dans les programmes des écoles de formation militaire et des unités de combat, la désignation d'un point focal central à l'Etat-major des Armées, ainsi que de points focaux décentralisés dans toutes les régions militaires du pays.

Tous ces progrès significatifs ont été à l'origine du retrait de la Côte d'Ivoire de l'annexe du Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en 2007, le tout premier retrait d'un pays en la matière.

Le plein épanouissement de l'enfant demeure par conséquent, l'une des priorités de l'action du Gouvernement ivoirien, sous la haute autorité du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA. ♣